

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (n° 4332)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 462

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 2

À l'alinéa 31, après le mot :

« obligations »,

insérer le mot :

« déclaratives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.